

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 09 octobre 2024

DELIBERATION : 2024-04-01

OBJET : Décision modificative n° 001/2024 – Budget Principal

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze octobre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

BAC Aimé

Annot :

FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

MARANGES Philippe
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
BOYRON Paola
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. BRICE Garnier ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. PRATO Serge ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ; Mme RALL Evelyne ; M. VIALE Thierry ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; Mme TASSIN Valérie ; M. DROGOUL Claude ; M. COULLET Alain ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. DAGONNEAU Frank ; M. DURAND Gilles ; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Décision modificative n° 001/2024 – Budget Principal

Exposé

Le budget primitif 2024 du budget principal de la CCAPV, adopté dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57 le 9 avril 2024, nécessite d'être modifié pour abonder les crédits relatifs à l'acquisition de matériel numérique pour les musées dans le cadre du déploiement d'une micro-folie itinérante.

Ces crédits fléchés initialement au chapitre 20 du budget principal nécessitent en effet d'être transférés au chapitre 21 au titre de l'acquisition de matériel.

Il vous est ainsi proposé d'adopter la décision modificative n° 001/2024 du Budget principal tel qu'il suit :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Compte/fonction	Libellé	Montant
20	2051/312-OPNI	Base de données dans le cadre des micro-folies	- 60 192.00 €
21	21838/312-OPNI	Matériel numérique et informatique dans le cadre des micro-folies	+ 60 192.00 €

Cette délibération a été présentée et débattue lors de la commission Finances en date du 24 septembre dernier

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** la décision modificative n° 001/2024 du budget principal telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 15 octobre 2024
Le Président.



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER